

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 18 juin 2026

N°50/2026

Objet : Désignation d'un référent santé-environnement

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit juin à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15 ; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 12 juin 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey, DUPLAN Adrien.

A été nommée secrétaire : Madame Lydie PASKA

Madame la Maire donne lecture du courrier de l'ARS demandant de désigner un référent santé-environnement qui sera chargé de veiller et de participer à la mise en œuvre de la lutte anti vectorielle.

Suivant l'article R.1338-8 du code de la santé publique il est demandé la désignation locale d'un référent pour les espèces à enjeux pour la santé humaine (ambrosies, chenilles processionnaires) et suivant l'article R.1331-13 pour le moustique tigre, il est demandé la désignation d'un référent technique, chargé de veiller et de participer à la mise en œuvre des mesures pour lutter contre l'insalubrité que constitue le développement des insectes vecteurs dans les zones urbanisées.

Considérant le lien étroit entre les enjeux de santé environnementale et de santé publique, il est proposé de désigner un seul référent « santé environnement ».

Son rôle s'articule autour de la communication aux populations, propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés sur :

la mise en place de mesures de prévention, les actions de lutte contre ces espèces, la participation au repérage des foyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

Désigne Monsieur Adrien DUPLAN en qualité de référent santé-environnement auprès de l'ARS.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire

Lydie PASKA, Secrétaire de séance

